

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des  
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR-IT**

Direction Générale des Services :  
DGA des Politiques Municipales :  
DGA des Moyens généraux :  
DGST :  
Service des Ressources Humaines :  
Service des Marchés Publics :  
Classeur 3<sup>ème</sup> :  
Services Extérieurs :

**Date de la convocation : 11 avril 2014**

**L'an deux mille quatorze**

**Le dix-huit avril à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,  
sur la convocation de et sous la présidence de**

**Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY**

**EXCUSES ayant donné pouvoir :**

**EXCUSES :** -

**ABSENTS :** -

**Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT**

**OBJET N° 26 : Vente Ville à M.CAMBERLYN et M.AIDOUN - Modalités de cession et autorisation à déposer les autorisations administratives - Abrogation de la délibération n° 163 du 22 novembre 2013**

En date des 27 juin et 22 novembre 2013, le conseil municipal a délibéré aux fins de vendre à Messieurs CAMBERLYN et AIDOUN l'immeuble situé 240bis rue d'Hautmont (V n°679) ainsi qu'à M. CAMBERLYN une partie de la parcelle V n°1214 (117 m<sup>2</sup>).

Or, l'estimation de l'immeuble sis 240bis rue d'Hautmont, datait de plus d'un an (mai 2012) et aurait du faire l'objet d'une demande d'actualisation préalablement à la tenue du conseil municipal de juin 2013. Le notaire en charge de la rédaction du dossier, nous a donc fait part d'un risque contentieux sur les actes notariés à venir, et par conséquent, de l'obligation de délibérer à nouveau sur cette transaction sur la base d'estimations domaniales récentes.

Ainsi l'immeuble sis 240bis rue d'Hautmont (parcelle V n° 679) et la parcelle V n° 1214p ont fait l'objet en date du 21/03/2014 d'une évaluation par France domaine, à savoir :

- l'immeuble sis 240 bis rue d'Hautmont (V n° 679) a été estimé à 30 000,00 € (Trente mille euros),
- la parcelle V n° 1214p d'environ 117 m<sup>2</sup>, a été estimée à 1 500,00 € (Mille cinq cents euros).

En accord avec les acquéreurs, les ventes se feront conformément à ces estimations selon la répartition suivante :

- M. CAMBERLYN acquiert le rez-de-chaussée du bâtiment (V n° 679p) et la cour au prix de 20 000,00 €, ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section V n° 1214p au prix de 1 500,00 € soit un prix total d'acquisition de 21 500,00 €,
- M. AIDOUN acquiert les étages (1<sup>er</sup> étage + grenier) du bâtiment (V n° 679p) au prix de 10 000,00 €;

A noter cependant, que les acquéreurs ont convenu de prendre en charge les frais de division et de rédaction des actes notariés qui seront répartis à part égale entre eux.

Ces immeubles ne présentant pas d'intérêt pour la commune et, eu égard aux estimations établies par France Domaine,

### **Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **Rapporter** la délibération n° 163 du 22 novembre 2013,
- **Approuver** la cession du rez-de-chaussée et de la cour de l'immeuble sis 240 bis rue d'Hautmont ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section V n°1214p à Monsieur Cédric CAMBERLYN ou toute personne s'y substituant dans les conditions visées ci-dessus, à savoir au prix de 21 500,00 €,
- **Autoriser** Monsieur CAMBERLYN ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet,
- **Approuver** la cession des étages (1<sup>er</sup> étage + grenier) de l'immeuble sis 240 bis rue d'Hautmont à Monsieur Yassin AIDOUN ou toute personne s'y substituant dans les conditions visées ci-dessus, à savoir au prix de 10 000,00 €,
- **Autoriser** Monsieur AIDOUN ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme,
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ces cessions.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **A l'unanimité**

- **Rapporte** la délibération n° 163 du 22 novembre 2013,
- **Approuve** la cession du rez-de-chaussée et de la cour de l'immeuble sis 240 bis rue d'Hautmont ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section V n°1214p à Monsieur Cédric CAMBERLYN ou toute personne s'y substituant dans les conditions visées ci-dessus, à savoir au prix de 21 500,00 €,
- **Autorise** Monsieur CAMBERLYN ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet,
- **Approuve** la cession des étages (1<sup>er</sup> étage + grenier) de l'immeuble sis 240 bis rue d'Hautmont à Monsieur Yassin AIDOUN ou toute personne s'y substituant dans les conditions visées ci-dessus, à savoir au prix de 10 000,00 €,
- **Autorise** Monsieur AIDOUN ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ces cessions.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Arnaud DECAGNY**